



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1908

Lyon 6e - Lancement d'une 1ère tranche de l'opération n° 06015684 "Quadrilatère salle Victor Hugo - Travaux de conservation et d'aménagement" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20008

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1908 - LYON 6E - LANCEMENT D'UNE 1ERE TRANCHE DE L'OPERATION N° 06015684 "QUADRILATERE SALLE VICTOR HUGO - TRAVAUX DE CONSERVATION ET D'AMENAGEMENT" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2021-1, PROGRAMME 20008 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Quadrilatère salle Victor Hugo –Réhabilitation ».

Par délibération n° 2022/1811 du 7 juillet 2022, vous avez approuvé l'actualisation des Autorisations de Programme (AP) dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2021-2026, dont l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 20008, « Conservation du patrimoine Administration générale ».

En 2022, les aménagements et les études à réaliser sur la salle Victor Hugo sont au nombre de 4 :

- Création d'un pont scénique de face : la salle Victor Hugo n'est pas équipée d'un éclairage scénique de face mais uniquement de deux tours latérales sur lesquelles sont positionnés divers projecteurs ou matériels de lumière scéniques. Ces éclairages excentrés ne permettent ni un éclairage homogène de la scène et ni celui des intervenants s'y trouvant.
La création d'un pont de face en milieu de salle va combler cette absence d'équipement qui est la base de toute salle de spectacle et ainsi répondre à la demande de la majorité des contractants qui sont accueillis dans cette salle. La mise en place de deux potences de chaque côté de la salle, sur les murs latéraux, permettra d'installer deux moteurs qui actionneront un pont traversant la salle faisant face à la scène sur lequel seront fixés plusieurs projecteurs lumière ainsi qu'un vidéoprojecteur ;
- Etudes nécessaires à la création de loges : cette salle de spectacles ne dispose pas de loges pour les artistes, les conférenciers ou les enfants présents lors des galas de fin d'année scolaire. Les utilisateurs ont un espace réduit sur les côtés derrière les rideaux en fond de scène à la vue de tous sans disposer de sanitaires à proximité.
L'aménagement de 3 loges d'artistes, dans l'ancien appartement de fonction d'un gardien situé au 1^{er} étage juste au-dessus de la scène, va pallier ce déficit de confort et permettre de garantir l'intimité de toutes et tous au moment de se changer. L'accès se fera par un escalier construit sur l'arrière scène. Une loge PMR avec sanitaires est prévue en rez-de-chaussée ;
- Rénovation d'un sanitaire à la turque : ce toilette rustique n'est pas utilisé par le public et de fait les spectateurs ne disposent que d'un sanitaire classique typé PMR pour une salle dont la jauge maximale est de 475 places assises dont 5 PMR.

Par mesure d'hygiène, il est donc indispensable de supprimer cet équipement obsolète pour le remplacer par un sanitaire neuf ;

- Remise aux normes électriques des équipements : les réseaux scéniques de la salle de spectacle sont composés de nombreux éléments obsolètes qui présentent actuellement des défauts électriquement dangereux. Il est donc important de déposer ces éléments qui s'avèrent dangereux et inexploitable.
- De plus dans l'optique du remplacement des projecteurs scéniques par des projecteurs à LED (directive européenne de 2019) le réseau puissance/commande doit être entièrement revu.

En 2023, les travaux liés à la création des loges seront réalisés pendant la période estivale de fermeture des salles de spectacles.

Cette opération financera divers diagnostics dans le cadre des études préalables, de faisabilité ou de programmation, d'aide à la décision confiés à des prestataires externe, en amont des opérations de travaux.

L'opération globale « Quadrilatère salle Victor Hugo - menuiseries, loges, fauteuils, scène » a un montant fixé à la PPI de 1 500 000 €

Une première partie de cette opération est ouverte à hauteur de 340 400 € pour les travaux décrits ci-dessus et sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 20008.

Une deuxième tranche sera ouverte ultérieurement pour la réalisation des travaux relatifs au gradinage de la salle et aux menuiseries.

Vu les délibérations n° 2021/584, du 25 et du 26 mars 2021 ;

Vu la délibération n° 2022/1811 du 7 juillet 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement d'une 1^{ère} tranche de l'opération n° 06015684 « Quadrilatère salle Victor Hugo –Travaux de conservation et d'aménagement » est approuvé.
Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1 programme 20008.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 20008, AP 2021-1, opérations 06015684 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 316, selon la décomposition de l'échéancier suivant, susceptible de variations compte tenu des aléas pouvant survenir :

Opération	Réalisé en 2021	2022	2023
06015684 - Quadrilatère salle Victor Hugo - Travaux de conservation et d'aménagement	30 387,21 €	110 012,79 €	200 000 €

- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET